

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES
EN DATE DU 28 AOUT 2020

NOMBRE DE MEMBRES : 07

Afférents au Conseil Municipal : 07

En exercice : 07

Qui ont pris part à la délibération : 06

Date de la convocation : 21 août 2020

Date d'affichage : 21 août 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CASARES Marie (Maire).

Présents : Mmes MM CASARES Marie – GOUT Aline – GOUT Jacky – COLLET David – DULAC Stéphane – FAGES Jean-Guy.

Absent excusé : M. BASCOUL Jérôme

Madame GOUT Aline a été nommée secrétaire.

A 20 heures 30 minutes, Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture des comptes rendus des précédentes séances qui ont été unanimement approuvés.

1. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la commission, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle de mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux, le Conseil Municipal a dressé une liste de 24 contribuables.

2. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet de Remplacement de la pompe – STEP Cambon

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet de travaux Remplacement de la pompe – STEP Cambon a été estimé à la somme de 2 208,00 € HT.

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- | | |
|--|---------------|
| - Part communale (Taux = 50%) : | 1 104,00 € HT |
| - Fonds de concours communautaire (Taux = 50%) : | 1 104,00 € HT |

3. Fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc – Demande d'aide financière pour le projet de Remise en état de la voirie desservant la Mairie et l'aire de Camping-cars

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le coût du projet de travaux Remise en état de la voirie desservant la Mairie et l'aire de Camping-cars a été estimé à la somme de 31 024,00 € HT.

Considérant le fonds de concours aux communes mis en place par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la montagne du Haut Languedoc, Madame le Maire propose de présenter ce projet à ce titre.

Le Conseil Municipal approuve le choix du projet pour demande d'attribution du fonds de concours aux communes sur la base suivante :

- | | |
|--|----------------|
| - Conseil Départemental 34 – FAIC 2020 : | 20 000,00 € HT |
| - Part communale : | 6 540,50 € HT |
| - Fonds de concours communautaire : | 4 483,50 € HT |

4. Construction de la structure d'accueil multiculturelle – Lancement procédure des marchés publics pour les travaux de construction – 2ème consultation

Vu la délibération n° 16/2020 en date du 24 janvier 2020 portant sur le lancement de la procédure de consultation sous forme de marchés de travaux selon la procédure adaptée pour les travaux de construction de la structure d'accueil multiculturelle.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 18/2020 en date du 11 mai 2020, il a décidé de déclarer l'appel d'offres pour les travaux de construction de la structure d'accueil multiculturelle infructueux, et de lancer une nouvelle consultation à cet effet.

La publication du marché a été effectuée le 22 juin 2020.

Considérant que les offres reçues ne répondent pas aux attentes de la maîtrise d'ouvrage,

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la deuxième consultation a été effectuée sur même base que la première consultation.

Considérant que le coût prévisionnel de la réalisation, a été pour chacune des consultations très supérieur à l'enveloppe financière arrêtée par le maître de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal décide de déclarer l'appel d'offres infructueux de la 2^{ème} consultation ; de mettre un terme à l'engagement pris avec le maître d'œuvre en résiliant le marché de maîtrise d'œuvre ; et de demander les prorogations des délais de validité des aides financières auprès des financeurs.

5. Acquisition d'un véhicule d'occasion – type tracteur - Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Hérault

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le véhicule de type chasse-neige de la marque MERCEDES, immatriculé CN-894-YS, est devenu trop vétuste et engendre à ce jour trop de frais d'entretien.

Il convient d'acquérir un véhicule d'occasion répondant aux besoins de la Commune pour le déneigement.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un véhicule d'occasion de type tracteur, de la marque CLAAS pour un montant de 47 300,00 € HT ; et sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, une aide financière.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 50 minutes.

Fait en Mairie de CAMBON-ET-SALVERGUES, le 28 août 2020

Marie CASARES

Maire

